

DECRET N° 93-215 du 29 Septembre 1993

Portant nomination de Responsables
dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition des Ministres respectifs ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Septembre 1993.

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après ont été prononcées :

MINISTERE DE LA SANTE

- Directeur Départemental de la Santé du Borgou :
Monsieur Lucien SOGANSA

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'HYDRAULIQUE

- Directeur de l'Energie : Monsieur Maxime HOUNSOU SEMASSOUSSI.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Mama ADAMOU-N'DIAYE

Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Energie, des
Mines et de l'Hydraulique,



Timothée ADANLIN

Ministre intérimaire

Le Ministre de la Santé,



Véronique LAWSON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 ME-MDN 4 MF 4 MEMH 4 MS 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 2 J.O. 1.-